



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

81^e séance plénière

Vendredi 25 mars 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Réunion commémorative à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur cette question à sa 61^e séance plénière, le 9 décembre 2010, et qu'elle a adopté la résolution 65/239, intitulée « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », à sa 73^e séance plénière, le 23 décembre 2010.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous saluons la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Dans la résolution qu'elle a adoptée en novembre 2006 à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, l'Assemblée générale déclare à juste titre que « la traite des esclaves et l'esclavage sont à compter parmi les plus graves violations des droits de l'homme dans

l'histoire de l'humanité » (*résolution 61/19, quatrième alinéa du préambule*).

Tout au long de l'histoire, l'esclavage a été une réalité dans presque toutes les cultures et sur presque tous les continents. Il existe même des traces de l'esclavage antérieures aux premières preuves écrites. La traite transatlantique des esclaves a été particulièrement atroce de par son ampleur et sa durée. Cette journée de commémoration nous donne l'occasion de prendre acte de ce sombre chapitre de l'histoire de l'humanité et de rendre hommage aux millions de victimes qui ont perdu la vie et à tous les braves hommes et femmes qui ont lutté pour l'abolition de l'esclavage.

La commémoration d'aujourd'hui nous donne l'occasion de renouveler notre attachement aux programmes éducatifs. La connaissance, au sein du public, des causes, des conséquences, des enseignements et des séquelles de la traite des esclaves, longue de 400 ans, est essentielle à une meilleure compréhension de l'histoire et à l'apprentissage des dangers liés au racisme et aux préjugés, et du caractère universel des droits de l'homme aux générations à venir.

Par ailleurs, c'est aussi l'occasion de souligner que, malheureusement, deux siècles après l'abolition officielle de l'esclavage, des formes contemporaines de pratiques esclavagistes subsistent et que des millions d'êtres humains dans le monde entier continuent d'être traités à de nombreux égards comme des marchandises.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



L'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

Malgré cet engagement, pris par les États Membres il y a plus de 60 ans, plus de 10 millions de personnes dans le monde sont, encore aujourd'hui, prises au piège du travail forcé. Le travail forcé prend différentes formes, notamment la servitude pour dette, la traite d'êtres humains et d'autres formes d'esclavage moderne. Les victimes en sont les populations les plus vulnérables : femmes et filles prostituées de force, migrants réduits en esclavage pour rembourser leurs dettes et travailleurs retenus dans des ateliers clandestins ou des exploitations agricoles au moyen de tactiques illégales et payés peu ou pas du tout.

La servitude pour dette, si elle est la forme la moins connue d'esclavage moderne, est néanmoins la méthode la plus utilisée d'asservissement. Bien que cette pratique soit illégale dans la plupart des pays où il y est recouru, les lois ne sont guère appliquées et les individus qui en tirent profit sont rarement traduits en justice. Plus de 100 millions d'enfants dans le monde sont exposés aux pires formes qui soient de travail des enfants, comme le travail dans des conditions dangereuses, l'esclavage ou d'autres formes de travail forcé, les activités illicites, y compris le trafic de drogue et la prostitution, et la participation à des conflits armés.

Ces chiffres sont choquants. Aujourd'hui, nous nous devons de renouveler notre engagement collectif et de nous montrer dignes des aspirations de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je le répète : nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Rien, sur le plan économique, culturel ou historique, ne saurait justifier la poursuite de l'esclavage au XXI^e siècle, sous quelque forme que ce soit.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : La traite transatlantique des esclaves a causé des souffrances indicibles. Aujourd'hui, nous sommes venus ici pour réfléchir – sur toutes ces histoires non dites, sur l'héritage vivant de 30 millions d'histoires non contées; sur les histoires des Africains et de leurs descendants, traités comme s'ils n'étaient pas des hommes; sur leurs souvenirs de la terreur de la

traversée de l'Atlantique; sur leur culture et leurs totems, réprimés et peu ou prou privés d'expression; sur leurs croyances, où ils ont cherché réconfort et courage à travers leurs terribles épreuves; sur leur histoire et leur identité, enfin, qui ont été systématiquement oblitérées.

Par cette Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, nous prenons un engagement de mémoire, de reconnaissance et de reconstitution. Au cours de la semaine écoulée, l'ONU a organisé une série de manifestations pour marquer l'occasion. Je remercie tous ceux qui ont rendu cela possible, notamment la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, le Président de l'Union africaine et les Missions permanentes de la Guinée équatoriale et du Cameroun.

À quelques pas seulement de cette tribune, dans le hall des visiteurs, se tient en ce moment une exposition émouvante. Dans l'une des vitrines est exposé un boulet semblable à ceux que l'on utilisait pour entraver les mouvements des esclaves. Il pèse 50 livres, pas 10, 20 ou même 30 livres, qui sont déjà bien lourds. Essayez de soulever 50 livres, même une fois. Imaginez ensuite devoir traîner ce poids en permanence, puis imaginez les conditions et les traitements terribles qui l'accompagnaient. Imaginez enfin la mentalité des esclavagistes qui mirent en place ce système : sans pitié, sûrs de leur bon droit, pétris d'avidité et d'inhumanité. Et pourtant, ces grands seigneurs et ces maîtres d'esclaves n'étaient que trop humains. C'est donc là que réside notre tâche, encore aujourd'hui : nous souvenir de l'esclavage tel qu'il était alors et continuer de le traquer sous toutes ses formes d'aujourd'hui.

Ensemble, nous devons porter ce poids. Si l'esclavage légal a été aboli depuis longtemps, les pratiques esclavagistes sont toujours bien présentes, de l'asservissement pour dette et de la servitude domestique aux mariages forcés ou précoces, en passant par la vente d'épouses et le trafic d'enfants. C'est pourquoi nous devons informer la population sur la traite, au moyen notamment des initiatives prises dans le cadre du programme de sensibilisation par l'éducation des Nations Unies et de l'UNESCO, telles que les projets de Route de l'esclave et d'Histoire générale de l'Afrique.

En étudiant l'esclavage, nous mettons des noms et des visages sur les personnes et les lieux que l'on

avait rendus invisibles. En passant au crible les a priori et les croyances courantes de l'époque qui ont permis à cette pratique de prospérer, nous sensibilisons la population aux dangers permanents que constituent le racisme et la haine. Enfin, en honorant les victimes de l'esclavage, nous rendons un peu de leur dignité à ceux qui en ont été dépouillés si impitoyablement. Tel est l'objectif de cette Journée internationale et de la commémoration cette année de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Cet objectif est au cœur des efforts visant à ériger un mémorial permanent ici même, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Cette Journée internationale nous force à mettre l'humanité devant ce qu'il y a de pire en elle. Mais en même temps, en la personne de ceux qui se sont opposés à l'esclavage alors et de ceux qui continuent de le faire aujourd'hui, nous célébrons également l'humanité dans tout ce qu'elle a de meilleur : les courageux esclaves qui se sont soulevés au risque de leur vie; les abolitionnistes qui ont défié le statu quo; et les militants qui combattent aujourd'hui l'intolérance et l'injustice. Qu'ils soient reconnus ou méconnus, ces héros montrent que la lutte pour la dignité humaine est la plus puissante des forces.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, j'aimerais donner quelques précisions aux États Membres concernant la forme que va prendre la réunion commémorative que nous allons tenir aujourd'hui. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau consistant à programmer, dans le cadre des réunions commémoratives, une déclaration du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, des présidents des cinq groupes régionaux et du représentant du pays hôte.

S'il n'y a pas d'objection, et sans que cela constitue un précédent, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite entendre à la séance d'aujourd'hui une déclaration du Président de la Communauté des Caraïbes, une déclaration de M^{me} Ruth Simmons, Présidente de l'Université Brown, et des exposés à caractère culturel?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Salomon Nguema

Owono, Vice-Premier Ministre de Guinée équatoriale, qui va prendre la parole au nom des États d'Afrique.

M. Nguema Owono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. À la pensée de ce sombre chapitre de l'histoire de l'humanité, nous ne pouvons oublier l'horreur et le caractère déshumanisant de l'esclavage et de la traite des esclaves au cours de laquelle des esclaves africains étaient détenus de force et transportés tels de la marchandise humaine vers les Amériques.

Cette journée est lourde de signification pour la population africaine, car notre continent a été dévasté par l'esclavage et la traite. À ce jour, plus de 500 ans plus tard, notre continent ne s'est toujours pas relevé des ravages provoqués par le trafic d'esclaves. Cette Journée internationale de commémoration est devenue un rendez-vous annuel qui est pour nous l'occasion de rendre hommage aux esclaves africains qui se sont trouvés aux premières lignes de la lutte contre l'esclavage. Trop souvent, les manuels d'histoire n'ont pas reconnu le rôle majeur des Africains réduits en esclavage qui ont donné leur vie pour se libérer de ce joug. Sans leur détermination à lutter pour la liberté, l'esclavage dans les Amériques aurait duré encore plus longtemps. Cette Journée est donc un hommage à nos héros.

Cette commémoration se déroule 10 ans après la Déclaration de Durban. Malheureusement, la communauté internationale n'a réalisé que peu des objectifs fixés par cette déclaration. Nous espérons que les principes de Durban susciteront une plus grande adhésion. Cette année, le thème de la commémoration, « La traite transatlantique des esclaves : 30 millions d'histoires inédites », raconte l'histoire de chaque Africain transporté aux Amériques. Ils avaient tous une vie, une famille et une communauté. Qui étaient-ils et d'où venaient-ils? Tout ceci a été perdu dans la traversée de l'Atlantique.

Je félicite les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) – partie importante de la diaspora africaine – pour leur dévouement et leur engagement inébranlables qui ont permis l'établissement de cette Journée aux Nations Unies. Les États membres de l'Union africaine remercient la CARICOM, les États Membres et le Secrétariat de

l'ONU, et en particulier le Département de l'information pour leur collaboration permanente et leur appui à cette reconnaissance annuelle en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique.

Nous tenons également à souligner l'importance fondamentale de l'initiative prise par la Communauté des Caraïbes d'ériger un mémorial permanent en un lieu hautement visible du Siège de l'ONU, en reconnaissance de cette tragédie et du legs de l'esclavage et de la traite transatlantique. Ce concept monumental doit être considéré comme la concrétisation du paragraphe 101 de la Déclaration de Durban (A/CONF.189/12, chap. I) qui, entre autres choses, exhortait la communauté internationale à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage. En réalité, ce monument sera un hommage aux millions d'esclaves africains enlevés de force à leur pays et à leur famille et transportés aux Amériques, et il servira à rappeler la lutte lancée contre l'esclavage et la victoire remportée contre la déshumanisation des Africains pendant plus de quatre siècles. Nous exhortons les États à continuer à faire des contributions au fonds d'affectation spéciale pour ce mémorial permanent, qui est administré par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats.

Nous, les peuples d'Afrique, n'oublierons jamais les navires négriers et l'exploitation systématique qu'ils symbolisaient. Nous continuerons énergiquement à rallier tous les membres de la diaspora africaine. En cette Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage, nous rendons un hommage particulier au peuple d'Haïti, qui a été le premier à renverser le système des plantations qui dépendait de la main-d'œuvre africaine, et qui a établi la première république noire, dotée d'une Constitution sophistiquée qui garantissait leur liberté à tous les Africains. Haïti est un exemple de force et d'orgueil. Nos frères et nos sœurs d'Haïti ont subi un malheur après l'autre, mais nous croyons qu'ils triompheront, comme ils l'ont toujours fait et avec habileté, des adversités nombreuses auxquelles ils ont été confrontés au cours de leur histoire.

Nombreux ont été ceux qui ont profité de la traite des esclaves et de l'esclavage et ce, à nos dépens. Nous les invitons à se livrer à un examen de conscience et à faire l'effort nécessaire pour aider les peuples victimes à réaliser le développement. Que Dieu bénisse la population héroïque d'Afrique qui souffre depuis si longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Lettonie, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Penke (Lettonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale afin de rendre hommage à la mémoire des personnes qui ont été exploitées et qui ont péri pendant ces années sombres de la pratique barbare et inhumaine de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Il est déplorable que ces pratiques honteuses fassent partie de l'histoire de l'humanité et aient duré pendant tant d'années. La commémoration d'aujourd'hui nous donne la possibilité de rendre un hommage spécial à ceux qui ont risqué et perdu leur vie en résistant à l'asservissement, et pendant la campagne pour l'abolition de l'esclavage.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à remercier la Communauté des Caraïbes, en particulier la Jamaïque, du rôle de premier plan qu'elle joue en présentant la résolution 65/239, intitulée « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », à la présente session de l'Assemblée générale. L'érection d'un mémorial permanent destiné à témoigner de la tragédie et à faire prendre conscience des séquelles de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves sera un important hommage rendu à la mémoire des victimes.

L'objectif qui nous rassemble ici aujourd'hui n'est pas seulement de témoigner et de se souvenir de cette tragédie, mais c'est aussi de faire en sorte d'éviter des tragédies semblables à l'avenir. L'esclavage contemporain est sans doute moins visible, mais il existe et est contraire aux valeurs de liberté et de dignité que défend l'ONU. Nous devons mettre fin à cet abominable crime grâce à un effort concerté, global et collectif, en ayant recours aux mécanismes internationaux comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée, son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté récemment par l'Assemblée générale.

Nous devons trouver des moyens novateurs pour combler le fossé des connaissances qui subsiste sur les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves, et pour poursuivre la sensibilisation

pédagogique en vue de lutter contre la discrimination, l'intolérance et les préjugés.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'invite les participants à écouter une interprétation musicale de M^{me} Tricia Keens-Douglas, de la Grenade.

Les membres de l'Assemblée générale écoutent un intermède musical.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Bahamas, qui va s'exprimer au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M^{me} Booker (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'insigne honneur de faire cette déclaration au nom des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion de la cinquième célébration annuelle de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, sur le thème de « La traite transatlantique des esclaves : l'héritage vivant de 30 millions d'histoires inédites ».

Avec l'adoption historique de la résolution 61/19 par l'Assemblée générale, le 28 novembre 2006, la communauté des nations a entamé le processus de construction d'un pont s'étendant sur 400 ans, allant des ports d'Europe aux comptoirs d'esclaves le long de la côte occidentale de l'Afrique puis vers tout le continent américain, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous nous sommes embarqués dans un immense voyage qui nous amène ici aujourd'hui, dans l'espoir que notre reconnaissance fervente du fait que l'esclavage et la traite des esclaves sont des crimes contre l'humanité ravive nos sensibilités et notre passion, et pour nous engager de nouveau à veiller à ce que jamais plus un homme, une femme ou un enfant ne soit victime de ces crimes horribles, conformément à l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme l'a souligné plus tôt le Président Deiss.

Nous sommes tous d'accord pour dire que, mise à part la race, l'une des principales causes de la terrible pratique de l'esclavage était le capitalisme et la demande des produits de base. Quel lourd prix à payer pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains asservis ! Selon l'économiste du XIX^e siècle, Henry Charles Carey :

« De tous les biens, le premier qui a été échangé, c'est le travail, et la liberté de l'homme

consiste uniquement à exercer le droit de déterminer lui-même de quelle manière son travail sera utilisé, et ce qu'il fera des fruits de ce travail. »

On se bornera à dire que des millions d'esclaves sur le dos desquels les grandes économies du monde se sont enrichies ne pouvaient pas exercer leur droit de décider comment leur travail serait utilisé.

Non, nous ne devons pas oublier les cris et les chants de liberté de nos frères et sœurs, qui retentissent toujours dans nos esprits et dans nos cœurs. Au contraire, nous devons faire davantage pour corriger les injustices sociales, politiques, culturelles et économiques qui affligent encore les sociétés en Afrique, dans les Amériques et dans le monde entier, quelque deux cents ans après l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Pour remédier à ces injustices, nous devons nous engager de nouveau à éliminer les déséquilibres systémiques qui caractérisent l'environnement économique international actuel, notamment par le biais de partenariats renforcés pour le développement, d'une meilleure coopération internationale, notamment grâce au respect des engagements pris au niveau international relativement à l'aide publique au développement et par le biais du renforcement des capacités, et à mettre en place un ordre économique international juste et équitable pour que nos sociétés, qui ont souffert pendant trop longtemps, puissent parvenir à une croissance et un développement durables.

Le fléau continu du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée est une forme d'injustice qui persiste en dépit de nos efforts. Les objectifs que nous nous sommes fixés en 2001 à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée restent toujours hors de portée. Les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes réitérent leur appui à la Déclaration et au Programme d'action de Durban et à la convocation, à la soixante-sixième session de l'Assemblée, d'une réunion plénière de haut niveau d'un jour pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Il y a quelques jours, le 21 mars, nous avons commémoré la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Mais nous ne devons jamais oublier que nous restons collectivement responsables de continuer à lutter pour éliminer toutes

les formes de racisme et de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de tous.

Nous nous félicitons également de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/169 proclamant l'année 2011 Année internationale des personnes d'ascendance africaine et remercions la délégation colombienne d'avoir joué un rôle déterminant à l'origine de cette initiative importante. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de veiller au respect de la diversité du patrimoine et des cultures, notamment des personnes d'ascendance africaine, qui continuent de subir des humiliations et de souffrir du racisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous engageons les États Membres à entreprendre des activités de soutien à l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine.

Étant donné que notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, a servi de plaque tournante où affluaient les millions d'esclaves, hommes, femmes et enfants arrivés sur nos côtes, nous partageons avec eux une histoire riche et unique, dont nous sommes fiers. Nous applaudissons les États membres de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des États d'Afrique qui organisent annuellement cette cérémonie commémorative. Nous remercions également le Secrétariat, en particulier le Département de l'information, de son appui à la présente réunion commémorative et aux activités menées la semaine dernière.

Pour terminer, je saisis cette occasion, en ma qualité de Président actuel du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour attirer l'attention sur le projet historique d'ériger, ici au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à un endroit bien en vue, un mémorial permanent en honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Ce projet est un nouveau pas dans le processus visant à jeter un pont à travers l'histoire et à reconnaître la tragédie que fut la traite des esclaves et ses séquelles. Suite au démarrage récent, le 1^{er} février, du site Web du mémorial permanent, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes félicite le comité chargé du mémorial permanent et le Bureau des Nations Unies pour les partenariats des efforts qu'ils n'ont cessé de déployer en vue d'honorer la mémoire de 30 millions d'histoires inconnues. Cessons donc de nous contenter de sacrifier aux rites d'usage face à cette pratique abjecte et apportons réellement notre soutien par une contribution concrète à cette

importante initiative historique : faisons connaître cette histoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande, qui va prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Pálsson (Islande) (*parle en anglais*) : La traite transatlantique des esclaves est un sombre chapitre de l'histoire occidentale. S'il est vrai que l'esclavage existait déjà dans l'Antiquité, l'échelle à laquelle a alors été mise en œuvre cette pratique abjecte aura été sans précédent. Pendant 400 ans, ce sont des millions de personnes qui ont été victimes de sévices et privées de leur liberté et de leur dignité. Beaucoup d'entre elles d'ailleurs n'ont pas survécu à la dure traversée de l'océan.

Alors que nous nous rappelons les injustices commises et les souffrances des victimes, nous pouvons trouver quelque réconfort dans le fait qu'une lutte difficile et acharnée aura finalement eu raison de la traite transatlantique des esclaves. La vaillance indomptable des victimes elles-mêmes et d'autres qui décidèrent que la liberté de tous était une cause pour laquelle il valait la peine de se battre fait ressortir l'importance de nos travaux ici à l'Organisation des Nations Unies. Elle nous donne l'espoir que l'on peut toujours progresser et que la justice peut l'emporter.

L'ONU, ses organismes et, surtout, ses États Membres peuvent, en coopération avec la société civile, œuvrer de concert pour corriger les nombreuses injustices qui continuent d'affliger notre planète.

Il y a plus de 60 ans, nous nous sommes engagés au sein de cette Assemblée, à faire respecter les droits de l'homme, forts de la conviction que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La Déclaration universelle des droits de l'homme précise en outre que « nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ». Néanmoins, des millions de personnes dans le monde continuent d'être traitées comme de simples marchandises, de subir la traite et d'être exploitées, notamment dans le travail forcé et l'exploitation sexuelle, l'esclavage et d'autres pratiques similaires à l'esclavage.

Des femmes et des enfants sont victimes du travail sexuel forcé, de la violence sexuelle et de sévices sexuels, et nombre d'entre eux finissent par être fauchés par le VIH/sida. La traite aux fins du

travail forcé concerne plusieurs secteurs, dont l'industrie textile, l'exploitation minière et l'agriculture. Tous nos pays sont touchés. Certains sont devenus pays de destination de nombreuses victimes, tandis que d'autres perdent beaucoup de leurs ressortissants en raison de cette pratique horrible mais lucrative. Face à cette situation, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale, de mieux faire appliquer les lois et règlements en vigueur, et d'œuvrer à une évolution des normes et comportements sociaux.

C'est l'occasion de réitérer l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui sont deux outils importants de lutte contre la traite.

Il nous appartient de veiller à ce que l'histoire ne se répète pas. Rendons hommage aux victimes de la traite transatlantique des esclaves en nous engageant à redoubler d'efforts pour lutter contre l'esclavage des temps modernes, sous toutes ses formes.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante du pays hôte.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Aujourd'hui, nous marquons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves en rendant hommage aux millions de personnes qui ont souffert sous le fouet et en saluant les innombrables efforts d'autres qui se sont battus pour mettre fin à cette odieuse pratique.

Notre hommage ne se limite pas à une seule journée ou à des discours, aussi solennels qu'ils soient, mais se poursuit quotidiennement, dans nos efforts pour faire connaître et pour préserver intacte l'histoire de ceux qui ont souffert, célébrer toutes les victoires de ceux qui se sont battus, non seulement contre cette pratique mais également contre ce qu'elle aura laissé dans son sillage, et dans notre action de tous les jours pour mettre fin à l'équivalent moderne de l'esclavage qu'est la méprisable industrie de la traite des personnes.

Les États-Unis demeurent déterminés à préserver la mémoire de l'esclavage dans l'histoire de leur propre pays. Nous ne devons jamais oublier les souffrances humaines que cela implique, et nous devons demeurer prêts à combattre toute tentative

visant à ôter leur liberté à d'autres au bénéfice de quelques-uns.

Aux États-Unis, nous célébrons chaque année en février, au niveau national, le National African American History Month, le mois de l'histoire afro-américaine. Cette année, nous avons mis l'accent sur les vaillants Africains-Américains qui ont combattu pour leur liberté durant la guerre civile. Nous continuons de rechercher des moyens de faire en sorte que des voix américaines soient entendues dans le débat mondial sur la traite transatlantique des esclaves.

Nous sommes également l'un des principaux fondateurs du Projet éducatif sur la traite négrière transatlantique, lancé par le réseau des écoles associées de l'UNESCO en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, dans le but de sensibiliser le public aux causes et aux conséquences de la traite transatlantique des esclaves.

La traite transatlantique fait partie de l'histoire de notre pays. La lutte pour la liberté est au cœur de l'histoire afro-américaine aux États-Unis. Des soldats déterminés de la guerre d'indépendance combattant pour la liberté aux étudiants infatigables d'aujourd'hui qui se fixent des objectifs que leurs aïeux auraient à peine pu imaginer, les Africains-Américains ont donné une nouvelle force à notre pays en conduisant des réformes, en surmontant des obstacles et en faisant tomber des barrières. Les États-Unis se sont enrichis de la présence de grandes figures africaines-américaines, qui, par leurs paroles et par leur action, ont tenté de se débarrasser du fardeau de l'esclavage et de faire en sorte que notre pays reste fidèle à ses principes fondateurs.

Le 31 janvier, notre Secrétaire d'État, M^{me} Hillary Rodham Clinton, a pris acte de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, une initiative que nous avons appuyée aussi bien à l'ONU qu'à l'Organisation des États américains, car elle donne l'occasion à chacun d'entre nous, à travers le monde, de célébrer la diversité de nos sociétés et de saluer les contributions que nos concitoyens d'ascendance africaine apportent chaque jour aux tissus économique, social et politique de notre société.

Dans le cadre de cet effort, nous sommes en contact avec la société civile et les gouvernements hôtes dans le continent américain au sujet d'un ensemble de programmes visant à mettre en valeur les contributions des personnes d'ascendance africaine. Nous travaillons en coopération étroite avec les

Gouvernements brésilien et colombien sur des plans d'action en vue de mettre fin à la discrimination raciale et ethnique et de promouvoir l'égalité dans nos pays respectifs. Nous œuvrons également en partenariat avec le Brésil au lancement d'un programme d'enseignement sur la lutte contre le racisme.

Enfin, au moment où nous rendons hommage à la mémoire des victimes de l'esclavage et que nous nous remémorons la traite des esclaves, nous nous devons de signaler l'action que nous menons actuellement pour lutter contre la traite des êtres humains et d'autres formes d'esclavage moderne. Par l'entremise de la United States President's Interagency Task Force to Monitor and Combat Trafficking in Persons (l'Équipe spéciale interinstitutions, du Président des États-Unis, chargée de surveiller et de combattre la traite des personnes), nous mettons en place une stratégie à l'échelle du Gouvernement pour sensibiliser l'opinion aux moyens de protection existants qui permettra de mieux protéger les victimes de la traite des personnes et d'intenter des procès pour des cas de traite des personnes survenus à l'intérieur de nos frontières.

Les États-Unis continueront de s'employer, à l'ONU et dans d'autres instances internationales, à mettre fin à l'esclavage moderne, à traduire en justice ceux qui se livrent à la traite des personnes et à donner aux survivants les moyens de recouvrer la liberté qui leur revient de droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Jamaïque, qui intervient au nom de la Communauté des Caraïbes.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous sommes extrêmement honorés de participer une nouvelle fois à cette réunion commémorative solennelle de l'Assemblée générale organisée en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et en hommage à leur mémoire.

Les délégations des pays membres de la CARICOM tiennent à s'associer aux déclarations faites par le Vice-Premier Ministre de la Guinée équatoriale, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par la représentante des Bahamas, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Cette année, le thème de la commémoration du bicentenaire de l'abolition est « La traite transatlantique des esclaves : l'héritage vivant de 30 millions d'histoires inédites ». Ce thème appelle une réflexion profonde sur les récits de très nombreuses voix jusque-là réduites au silence ou muselées durant des générations par un système violent de traite de personnes originaires d'Afrique ou d'ascendance africaine.

Certains déclarent que l'esclavage fait partie du passé et qu'il est inutile de relancer un débat sur la question. Nous ne souscrivons pas à cette idée. Au contraire, nous la rejetons car les séquelles de ce système pernicieux sont toujours visibles dans de nombreuses régions du monde – un héritage de haine, de préjugés et de discrimination raciale. Ceux qui défendent un tel point de vue voudraient mettre fin au débat sur l'esclavage, mais nous estimons que ces récits doivent être racontés car les enseignements du passé éclairent le présent et influenceront certainement sur l'avenir. À partir de là, nous aspirons à faire oublier les séquelles de l'esclavage en inculquant des valeurs et des comportements nouveaux aux enfants et aux jeunes de notre époque ainsi qu'aux générations futures.

Dans le cadre de cette commémoration solennelle des victimes de l'esclavage, nous prenons le temps de nous remémorer les luttes de nos ancêtres et la liberté qu'ils ont obtenue, souvent au prix du sang, de la sueur et des larmes. Nous affirmons que cette liberté s'accompagne de responsabilités, qu'elle ne doit jamais être prise à la légère et qu'elle doit être protégée à tout prix.

Tous les pays de la CARICOM ont par le passé connu l'esclavage; elles sont désormais de fières démocraties, fondées sur une culture de la liberté et nées de la lutte pour l'émancipation, la libération et l'autodétermination. Les pays de la sous-région de la CARICOM ont été colonisés par quasiment chacune des anciennes puissances coloniales ayant pris part à la traite des esclaves. Nous avons connu les mêmes souffrances infligées par l'esclavage et remporté la même victoire sur les architectes de ce système. Nous sommes fiers de l'histoire des Caraïbes et nous y sommes très attachés. Nous représentons la région à laquelle appartient le premier pays à s'être débarrassé des vestiges du système de l'esclavage. Je fais référence ici à Haïti. Chacun sait que la première société à avoir aboli l'asservissement d'Africains est née d'une révolution en Haïti. Ce fut un tournant décisif dans l'histoire du monde.

Il aura fallu près d'un siècle après la révolution haïtienne, mais les États membres de la CARICOM, les uns après les autres, se sont finalement engagés dans le combat visant à libérer nos populations du terrible système de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et y sont parvenus. Ayant échappé au système violent de l'esclavage, nous attachons une grande importance à notre lutte pour accéder au statut d'État indépendant, qui nous a permis d'obtenir notre liberté et notre indépendance. Cela a ensuite permis à nos pays respectifs d'obtenir la souveraineté et les droits souverains grâce auxquels nous avons pu devenir des Membres à part entière de l'ONU, sur un pied d'égalité avec tous les autres États membres de la communauté internationale.

Avec l'édition 2011 de la célébration de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, nous rendons hommage à nos ancêtres africains. Nous nous souvenons des millions de personnes qui, enchaînées, ont perdu la vie pendant la traversée du milieu et de ceux qui ont souffert et péri sous le système brutal de l'esclavage en Europe et dans les Amériques, notamment dans notre sous-région des Caraïbes. Nous rendons hommage à leur force de caractère et à leur résistance. Nous célébrons tout ce qu'ils ont laissé derrière eux – leurs coutumes, leur cuisine, leur musique et leurs croyances religieuses.

Mais surtout, en insistant pour que les 30 millions d'histoires non dites soient entendues, nous encourageons leurs voix étouffées à se faire entendre. Ces voix autrefois bâillonnées, lorsqu'elles auront véritablement été affranchies, serviront à informer, à éduquer, à sensibiliser et à éveiller les consciences dans toute la mesure possible. Dans ce contexte, nous saluons ceux qui se sont engagés dans la recherche, l'éducation et la mobilisation autour de la question de l'esclavage, et qui en grand nombre sont intervenus devant l'Assemblée générale tout au long de cette semaine dans le cadre des diverses activités organisées en collaboration avec le Département de l'information.

Comme nous le savons tous, la Journée internationale de commémoration n'est qu'une facette de notre volonté collective d'aborder la question de l'esclavage au niveau multilatéral. La décision d'ériger un mémorial permanent au Siège de l'ONU, conformément au mandat de la Déclaration de Durban de 2001 et de concert avec la commémoration d'aujourd'hui, en est une autre, et ces deux facettes forment les deux côtés d'une même médaille. Je saisis

également cette occasion pour remercier toutes les délégations qui se sont exprimées et qui ont notamment fait référence à l'initiative du mémorial permanent.

Il me plaît d'indiquer qu'avec l'aide et l'appui des États membres du Groupe des États d'Afrique et d'autres partenaires, nos efforts pour concrétiser ce projet ont à ce jour enregistré de réels progrès. Au cours de l'année écoulée, les négociations avec l'UNESCO concernant le concours international de conception ont avancé et nous avons organisé une première réunion consultative des donateurs, lancé un site Internet pour sensibiliser l'opinion internationale et récolté plus de 900 000 dollars, qui sont conservés par le Fonds d'affectation spéciale créé pour mettre en œuvre l'initiative. Je voudrais ici, au nom des États membres de la CARICOM, remercier tous les pays donateurs qui ont jugé bon de contribuer à cette juste cause.

J'encourage mes collègues à se connecter sur le site www.unslaverymemorial.org. Ce site n'est pas encore totalement achevé et nous entendons le mettre à jour prochainement.

M. Diallo (Sénégal), Vice-Président, assume la présidence.

Au nom des États membres de la CARICOM, je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux pays qui, dans leur grande générosité, ont déjà versé des dons au Fonds d'affectation spéciale pour l'installation d'un mémorial permanent. Nous apprécions vivement ces marques de solidarité et la reconnaissance des séquelles laissées par cette sombre période de l'histoire. Nous espérons que d'autres pays suivront leur exemple et contribueront au Fonds d'affectation spéciale pour l'installation d'un mémorial permanent pour que nous puissions récolter les 4,5 millions de dollars nécessaires à la construction du mémorial.

Pour terminer, je voudrais me faire l'écho des sentiments exprimés par la représentante des Bahamas au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et former le vœu que l'héritage vivant des 30 millions d'histoires inédites soit entendu et que ces histoires soient contées à travers l'installation d'un mémorial permanent au Siège de l'ONU pour honorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Le Président par intérim : J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M^{me} Ruth Simmons, Présidente de l'Université Brown.

M^{me} Simmons (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les États membres de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des États d'Afrique de m'avoir invitée à prendre aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de la commémoration des victimes de la traite transatlantique des esclaves.

Cette Journée internationale de commémoration marque une avancée internationale importante dans la longue marche pour la reconnaissance de la gravité et des conséquences de cette monumentale violation des droits de l'homme. Le travail entrepris par l'Assemblée générale pour rendre hommage aux victimes de la traite des esclaves est de bon augure pour les prochains efforts en faveur de la reconnaissance de l'étendue de cette immense tragédie. Je remercie l'Assemblée d'avoir pris conscience que les nations ne peuvent pleinement appliquer les principes de justice, d'égalité et de gouvernance partagée si elles ne reconnaissent pas l'existence des crimes odieux qui ont enfreint ces principes. Un tel manquement réduirait à néant les plus nobles intentions actuelles. Il est indispensable, dans le cadre de cette lutte fondamentale pour l'ouverture, l'égalité, le respect mutuel et la paix entre les nations, de conter intégralement l'histoire de la traite des esclaves et d'admettre ouvertement que la richesse de certains pays s'est fondée sur cette traite.

L'action de l'UNESCO et l'impulsion de l'ONU pour dégager les éléments de l'histoire humaine qui influent sur la manière dont une culture interagit avec d'autres sont inestimables. Récemment, la nouvelle Directrice générale de l'UNESCO a, dans son discours inaugural, parlé d'un nouvel humanisme – un humanisme qui reconnaisse les droits fondamentaux d'un peuple à sa langue, à son histoire et à sa culture. Ce principe général du droit international et de la diplomatie atteste avec force des dommages causés par la traite transatlantique des esclaves, durant laquelle, au nom du commerce, les nations ont permis la destruction systématique des liens qui unissaient des êtres humains non seulement à leurs terres et à leur famille, mais également à leur histoire, leur langue, leurs pratiques religieuses et leur âme.

Cette annihilation délibérée a eu de graves conséquences au cours de l'histoire. Comme naufragés eux aussi, les héritiers de cette oblitération sont livrés à une existence décousue dont les trous béants ne

pourront pour la plupart jamais être raccomodés avec des pièces de la bonne taille. D'autres peuples dans le monde ont subi des torts semblables et enduré des actes d'oppression similaires, mais cette entreprise d'annihilation n'a jamais été aussi généralisée et systématique que dans le cadre de la traite transatlantique.

Que pouvons-nous faire face à une violation des droits de l'homme de cette ampleur? Des individus courageux dans le monde entier doivent trouver les arguments, remettre en question les pratiques qui permettent au mal de perdurer et à terme faire disparaître ces injustices. Je sais à quel point il est difficile de résister à un mal profondément enraciné et qui satisfait des intérêts égoïstes, mais je suis convaincue que combattre les violations des droits de l'homme doit être un élément important, voire dominant, des efforts mondiaux en faveur de la paix et de la sécurité.

L'intérêt personnel qui sous-tend les méfaits à grande échelle est en effet puissant. Il étouffe le bon sens et l'humanité, écrase toute bienveillance à l'égard des autres et s'installe avec virulence. Le pire est qu'aussi violents qu'aient pu être ces actes, une fois qu'ils ont été éliminés, le monde oublie beaucoup trop facilement comment ils sont apparus et se sont enracinés. Ce cycle de l'oubli doit enfin être rompu.

Notre tâche consiste aujourd'hui à faire en sorte que le monde n'oublie pas avec quelle facilité les violations massives des droits de l'homme s'enracinent et sont acceptées par une société. La communauté internationale doit être vigilante et détecter et combattre l'apparition de telles exactions. L'attention de la communauté internationale, des efforts diplomatiques et une action en temps opportun sont essentiels pour enrayer l'essor de pareilles violations.

Les universités sont des partenaires indispensables de ce processus. Notre tâche au service de la société ne consiste pas seulement à consigner les faits historiques avec exactitude, mais à veiller également à ce que l'histoire de ces transgressions ne disparaisse pas. Comme je l'ai déjà dit, il est facile d'imprimer ces crimes sur la conscience de la société, mais hélas, il est tout aussi facile d'effacer l'histoire ou de la réécrire de façon à minimiser ces délits ou, parfois, à nier même qu'ils aient été commis. Ceux qui nient ces atrocités sont une race à part. Héritiers de la malveillance du péché originel, ils perpétuent les

injustices faites aux victimes en niant qu'elles se soient jamais produites.

Nous devons faire face à ces négationnistes et, en les confrontant aux preuves existantes, contrer leurs inventions par la vérité brute. C'est ce que les universités s'attachent à faire. Mais les universités doivent également dire toute la vérité sur leur propre histoire, leurs pratiques et leurs « oublis ». Nombre de nos universités les plus vieilles aux États-Unis ont un lourd fardeau vis-à-vis de l'histoire de l'esclavage. Nos campus ont souvent été fondés grâce à la générosité de personnes directement liées à la traite des esclaves, et dans certains cas, les fondateurs, les professeurs et même les étudiants avaient des esclaves. Ce secret hante depuis longtemps les halls des institutions universitaires, des institutions qui aujourd'hui vantent les principes de liberté et d'égalité.

Mon université – l'Université Brown – a pris des mesures pour remettre cette histoire au jour afin de montrer que la peur de la vérité n'a pas sa place dans une université qui se targue d'exposer la vérité. En 2003, un comité composé de professeurs et d'étudiants a lancé un processus visant à mettre au jour les liens de notre université avec la traite des esclaves.

Lorsque j'ai commandité une histoire de notre université, j'ai déclaré qu'il s'agissait là d'un « effort visant à faire découvrir à notre communauté universitaire la signification de notre passé. Comprendre notre histoire et proposer des façons d'intégrer la vérité tout entière de cette histoire dans nos traditions collectives ne sera pas facile, mais qui dit que cela doit l'être? »

Les trois années qu'a duré ce processus ont abouti à une expédition extraordinaire parmi les archives et les objets de la traite des esclaves en Nouvelle-Angleterre. Nous avons appris que, bien que cette histoire ait été largement absente des documents officiels de l'Université, certains de nos fondateurs étaient en fait impliqués directement ou indirectement dans la traite transatlantique des esclaves. Nous avons découvert également que notre État, le Rhode Island, « trempait dans la culpabilité et l'infamie de la traite des esclaves africains ». Nous avons examiné la signification et les implications des profits que l'Université a tirés de ce commerce. Nous avons posé, je crois, des questions importantes : qu'est-ce que cette histoire nous a enseigné sur ce que nous faisons aujourd'hui? Et que nous force-t-elle à faire maintenant? Nous sommes arrivés à la conclusion que

nous devrions bâtir un mémorial à cette histoire afin qu'elle prenne à jamais sa dimension visible dans les débuts de notre histoire et qu'elle s'inscrive dans notre identité actuelle.

Dans cette optique, nous récrivons notre histoire en n'omettant rien des événements de cette époque. Nous sommes également résolus à favoriser une meilleure compréhension des conséquences passées et présentes de la traite des personnes dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi nous créons sur notre campus un centre à cette fin. En outre, un mémorial sera érigé sur notre campus en l'honneur de cette histoire.

Enfin, nous avons décidé d'en faire davantage pour les enfants de notre ville, en particulier ceux qui pourraient être les héritiers de cette histoire. Nous avons donc établi un fonds d'aide aux écoles locales et mis en place un programme de formation à l'intention des enseignants des écoles publiques. Ces petites mesures ne cherchent aucunement à racheter notre histoire, mais à rappeler de manière constante que les principes d'égalité et de justice peuvent être très facilement ternis. Ces mesures nous rappellent à nos obligations d'être « les tambours de la justice », comme le voulait Martin Luther King J^r.

L'injustice force à agir. Les actions les plus importantes sont celles qui remédient aux offenses, qui purifient et mettent au jour la vérité de ce qui s'est passé. Et surtout, toute action qui guérit doit mettre en relief les conséquences à long terme des violations des droits de l'homme. Les mesures prises aujourd'hui s'inscrivent dans un processus important de la prise de conscience que trop peu d'attention a été accordée à ce commerce tragique et aux conséquences de la traite des esclaves africains. Je forme l'espoir que ce processus mondial permettra de mieux comprendre ces conséquences et incitera le monde à examiner les moyens d'empêcher les violations des droits de l'homme commises dans le monde moderne. À l'Université Brown, nous sommes fiers d'avoir lancé ce processus et d'avoir inspiré d'autres universités à suivre notre exemple; et nous sommes fiers aujourd'hui de participer aux efforts visant à rappeler la vérité et à honorer les sacrifices des millions de victimes de la traite transatlantique.

Encore une fois, je remercie l'Assemblée du travail qu'elle a fait pour reconnaître cette histoire, et c'est un honneur pour moi d'être ici pour commémorer ceux qui ont péri dans la traite transatlantique des

esclaves. Je parle également au nom de mes ancêtres qui, malgré des conditions inhumaines, ont survécu et ont construit une vie sur une terre étrangère. C'est à eux tous que nous dédions cette journée de commémoration.

Le Président par intérim : Je remercie M^{me} Simmons pour sa déclaration.

Je voudrais vous annoncer la présence dans cette salle d'un groupe culturel camerounais. Aussi voudrais-je vous inviter à apprécier sa prestation.

Les membres de l'Assemblée générale regardent un spectacle de danse.

Le Président par intérim : Au nom de tous les participants, je voudrais remercier bien sincèrement le Groupe culturel du Cameroun pour sa belle prestation.

À présent, la Ministre de la culture du Cameroun, S. E. M^{me} Ama Tutu Muna, va remettre un cadeau à l'Organisation des Nations Unies. La Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, va se faire l'honneur et le plaisir d'accepter ce cadeau au nom de l'Organisation.

M^{me} Muna (Cameroun) : Je voudrais de prime abord féliciter le Président de l'Assemblée générale pour la manière avec laquelle il dirige la séance commémorative du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Comme lors de la précédente édition, le Cameroun se sent honoré de participer aux présentes assises.

Je voudrais également, à cette occasion, rendre hommage au Secrétaire général pour son impulsion et son engagement en faveur du succès des activités qui, tout au long de cette semaine, avaient pour objectif de célébrer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

À travers le thème de cette année, « L'héritage vivant de 30 millions d'histoires inédites », il nous a été donné de penser et de réfléchir sur des sujets pertinents qui intègrent, par exemple, le droit à la vérité et l'enseignement des horreurs qu'ont subies les victimes de l'esclavage pendant des décennies. Ce thème a contribué certainement à orienter la réflexion sur les causes, les conséquences et les leçons tirées de ce passé douloureux, et à sensibiliser le monde aux dangers de l'esclavage et des phénomènes qui lui sont liés, à l'instar de la traite des personnes, désignée comme l'esclavage des temps modernes, du racisme et des préjugés de toutes sortes.

Le Cameroun, pour sa part, a été honoré de participer à cette semaine d'activités dédiées aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Au terme des festivités marquant la célébration de la présente édition, le Cameroun, pour sa part, est honoré d'offrir à l'Organisation des Nations Unies un symbole. À ce titre, et sur très hautes instructions de S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, j'ai l'insigne honneur de remettre ce tambour, que le Cameroun offre en ce jour solennel à l'Organisation des Nations Unies.

Il comporte les caractéristiques suivantes. Du point de vue de la matière, le tambour est sculpté dans un bois précieux du Cameroun nommé le padou ou camwood. Il s'agit d'un bois rouge typique des forêts tropicales. Le cordage utilisé est fait de rotin, une liane issue de la forêt camerounaise. Ce cordage en lui-même tend et fixe la peau qui recouvre le pourtour de la partie supérieure du tambour. Quant à la peau elle-même, elle est prélevée sur la partie dorsale du zébu, en raison de ses grandes propriétés d'élasticité, de solidité et de sonorité. Pour ce qui est de la taille, le tambour mesure 1,50 mètre de hauteur et 55 centimètres de diamètre, pour un poids total de 71 kilogrammes.

S'agissant à présent de la fresque, elle est constituée de trois tableaux disposés sur la partie centrale du tambour, dans une dynamique giratoire droite gauche. Le premier tableau met en scène la vente des esclaves, avec les principaux acteurs de la transaction. Le deuxième tableau, quant à lui, retrace la déportation et ses péripéties. Enfin, le troisième illustre la condition de l'esclave, à savoir, pour l'essentiel, les travaux, les sévices et les châtements, la révolte et la liberté, et le retour aux origines.

Le corps est soutenu par trois robustes porteurs aux chaînes brisées, symboles de la liberté. Le nombre de porteurs correspond au triptyque du cycle de la vie (naissance, vie et mort), des sonorités du tambour (clapet, médium, basse) ainsi que de la phonétique de la voyelle « e » des peuples de la forêt (e, é, è), l'ensemble faisant le chorus du jazz originel. En définitive, nous nous retrouvons dans la singularité et l'universalité du nombre « trois ». C'est ainsi, en quelques mots, que je me suis permis de décrire ce tambour, qui est plein de symboles.

Le Président par intérim : Au nom des Nations Unies, je voudrais remercier les autorités camerounaises d'avoir bien voulu enrichir la belle collection d'œuvres artistiques et culturelles de notre

maison commune. Je saisis également l'occasion pour remercier M^{me} Muna de son importante allocution.

L'Assemblée générale est ainsi parvenue au terme de la réunion commémorative organisée à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 35.